



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 14 février 2017, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Hubert Poirier, directeur général
Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelques dix personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 30 par le maire Jonathan Lapierre

R1702-835

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration
- 7.2. Finances



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

- 7.2.1. Approbation de dépenses (82 315,70 \$) – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins Le Pré, de la Montagne, de la Pointe-Basse, des Marais et des Vigneau
- 7.2.2. Émission d'emprunt (543 500 \$) – Modalités – Refinancement des règlements n^{os} 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03
- 7.2.3. Émission d'emprunt (543 500 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03
- 7.2.4. Frais d'émission d'emprunt par billets (543 500 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Autorisation d'appel d'offres – Exécution de divers travaux d'infrastructures
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 740 030 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.10.2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 2010-08
 - 7.10.3. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de construction n^o 2010-10
 - 7.10.4. Adoption des premiers projets de règlement n^o 2017-03 et n^o 2017-04 modifiant le Règlement de zonage n^o 2010-08 et le Règlement de construction n^o 2010-10 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
 - 7.10.5. Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant des honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis dans le cadre de travaux d'aqueduc et décrétant des travaux de voirie sur le chemin Odiphas-Harvie dans



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

le village de Fatima et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 223 530 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

- 7.10.6. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Le Pré situé dans le village de L'Étang-du-Nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 304 045 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.7. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Conrad situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 92 305 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.8. Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal
- 7.10.9. Adoption du Règlement numéro 2017-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1702-836

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2017.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Mesures d'urgence – Eau potable

Le maire fait état de la situation concernant le bris d'aqueduc survenu sur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

l'île centrale le 11 février dernier.

Comme ce bris a causé une baisse majeure du réservoir d'eau potable, la Municipalité a dû mettre en place des mesures d'urgence avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique.

Des opérations de récupération et de distribution d'eau ont été mises en place afin d'approvisionner les citoyens de l'île centrale.

Grâce à la collaboration des partenaires, le maire assure que la situation est maintenant revenue à la normale et il profite de l'occasion pour offrir ses remerciements à tous ceux qui sont venus prêter main-forte à la Municipalité lors de cet événement exceptionnel.

R1702-837

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 10 janvier au 1^{er} février 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 704 225,26 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

R1702-838

Approbation de dépenses (82 315,70 \$) – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins Le Pré, de la Montagne, de la Pointe-Basse, des Marais et des Vigneau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention de 36 000 \$ du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration sur les chemins Le Pré, de la Montagne, de la Pointe-Basse, des Marais et des Vigneau;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux routiers s'élève à 82 315,70 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification a été constitué;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux exécutés sur les chemins précités et pour lesquels il a bénéficié d'un montant subventionné de 36 000 \$.

R1702-839

Émission d'emprunt (543 500\$) – Modalités – Refinancement des règlements n^{os} 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite emprunter par billets un montant total de 543 500 \$;

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de :
01-04	326 500 \$
00-02	37 600 \$
A-2006-06	69 400 \$
2016-03	110 000 \$

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billets au montant de 543 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 01-04, 00-02, A-2006-06 et 2016-03 soit réalisé;

que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

que les billets soient datés du 22 février 2017;

que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

N° de résolution
ou annotation

2018	93 000 \$
2019	95 000 \$
2020	97 000 \$
2021	99 000 \$
2022	102 000 \$ (à payer en 2022)
2022	57 500 \$ (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéros 2016-03, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R1702-840

Émission d'emprunt (543 500 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement no 2016-03

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 22 février 2017, de 543 500 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 01-04, 00-02, A-2006-06 et 2016-03. Ce billet est émis au prix de 98,81800 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

93 000 \$	1,50000 %	22 février 2018
95 000 \$	1,60000 %	22 février 2019
97 000 \$	1,85000 %	22 février 2020
99 000 \$	2,05000 %	22 février 2021
159 500 \$	2,25000 %	22 février 2022

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

R1702-841

Frais d'émission d'emprunt par billets (543 500 \$) – Adjudication – Refinancement des règlements n^{os} 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03

CONSIDÉRANT l'émission d'emprunt relative au refinancement des règlements n^{os} 01-04, 00-02, A-2006-06 et financement du règlement n^o 2016-03;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

CONSIDÉRANT les frais reliés au renouvellement de ces emprunts;

CONSIDÉRANT QU' en toute équité, ces dépenses doivent être imputées aux contribuables des secteurs bénéficiant des travaux réalisés grâce à ces emprunts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que les frais encourus aux fins de cette émission d'emprunt par billets soient assumés par chacun des secteurs visés par ces travaux et, qu'à cette fin, le surplus de la dette respective de chacun de ces emprunts soit approprié à ces frais d'émission.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1702-842

Autorisation d'appel d'offres – Exécution de divers travaux d'infrastructures

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser divers travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être autorisés par le conseil;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à des appels d'offres pour requérir les services de professionnels ainsi que pour la réalisation des travaux et l'achat de matériaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les cités et villes, en matière d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer différents appels d'offres relativement à la réalisation des travaux d'infrastructure suivants;

Description	Autorisation Appel d'offres – Travaux - Matériaux	Autorisation Appel d'offres – Services de professionnels
Voirie et pavage ch. Édouard, du Domaine / CAM des Airelles et Quatre-temps / ÉDN	x	



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

N° de résolution
ou annotation

Voirie ch. O. Harvie / Fatima	x	
Aqueduc ch. Le Pré / ÉDN	x	
Aqueduc ch. Conrad / IHA	x	
Conduite puits eau potable / IHA	x	
Égout ch. Gaudet / ÉDN	x	x
Égout ch. Des Miousse / Fatima	x	x

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1702-843

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d’asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 740 030 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l’avis de motion préalable à l’adoption d’un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d’asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 740 030 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1702-844

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l’avis de motion préalable à l’adoption d’un règlement modifiant le Règlement n° 2010-08 de zonage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1702-845

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de construction n° 2010-10

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l’avis de motion préalable à l’adoption d’un règlement modifiant le règlement de construction n° 2010-10.

R1702-846

Adoption des premiers projets de règlement n° 2017-03 et n° 2017-04 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 et le Règlement de construction n° 2010-10 conformément aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d’un règlement de zonage (règlement n° 2010-08) et d’un règlement de construction (règlement n° 2010-10) que le conseil entend modifier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

CONSIDÉRANT QUE la première étape du processus de modification consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter les premiers projets de règlement suivants :

- ❖ Projet de règlement n° 2017-03 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage »;
- ❖ Projet de règlement n° 2017-04 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de construction n° 2010-10 en apportant des changements aux dispositions relatives aux normes de construction ».

de soumettre ces projets de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le lundi 6 mars 2017, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, à compter de 18 h, et de faire publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

R1702-847

Avis de motion – Règlement d'emprunt autorisant des honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis dans le cadre de travaux d'aqueduc et décrétant des travaux de voirie sur le chemin Odiphas-Harvie dans le village de Fatima et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 223 530 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt autorisant des honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis dans le cadre de travaux d'aqueduc et décrétant des travaux de voirie sur le chemin Odiphas-Harvie dans le village de Fatima et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 223 530 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1702-848

Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Le Pré situé dans le village de L'Étang-du-Nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 304 045 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Léon Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Le Pré situé dans le village de L'Étang-du-Nord et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 304 045 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

N° de résolution
ou annotation

R1702-849

Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Conrad situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 92 305 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aqueduc sur le chemin Conrad situé dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 92 305 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

R1702-850

Avis de motion – Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal

Le conseiller, M. Gaétan Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal.

R1702-851

Adoption du Règlement numéro 2017-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2017-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2017 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

14 février 2017

AFFAIRES DIVERSES

Investissement – Réseau d’aqueduc

Information donnée par le maire sur les investissements dans les réseaux d’aqueduc municipaux depuis 2002.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l’objet d’interventions sont les suivants :

- ❖ Règlement modifiant le règlement de zonage – Dispositions prévues pour les bâtiments patrimoniaux
- ❖ Problématique eau potable – Surveillance de la conduite de pétrole (mazout)
- ❖ Questionnement à savoir si des dispositions particulières ont été prises au niveau de la protection de l’eau potable à la suite de la visite du ministre Heurtel.

R1702-852

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 21 h 15.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier